

TABLETTES HISTORIQUES.

..... *Sed motos præstat componere fluctus.*

VIRG.

NOUVELLES EXTÉRIEURES.

ANGLETERRE.

Londres, 16 septembre. — L'événement du 18 fructidor a causé ici la plus vive sensation, chaque parti l'a présenté sous les couleurs qui conviennent à ses craintes ou à ses espérances.

Les journaux ministériels prétendent que la reprise des hostilités sera le résultat de cette révolution. Selon eux, le parti terrassé favorisait le désirable objet de la paix; le directoire, jaloux d'accroître son autorité, insistera sur la continuation de la guerre, dont l'effet certain est de fortifier l'autorité exécutive.

En vain les papiers de l'opposition objectent-ils que M. Letourneur, faisant part au lord Malmesbury de ce qui venait de se passer à Paris, lui a donné l'espérance de voir s'applanir les obstacles qui, jusqu'alors, s'étaient opposés au succès des négociations. Les journaux voués à la cour, ne voient dans cette assurance que de vaines phrases, et ce que les Français appellent de l'eau bénite de cour.

Les uns et les autres s'accordent à dire que, depuis qu'on connaît l'événement du 18 fructidor, on a expédié au lord Malmesbury de nouvelles instructions pour continuer les négociations; ce qui prouve bien, en dépit des papiers ministériels, que nous pouvons nourrir encore quelques espérances de paix.

Les dernières nouvelles d'Irlande nous apprennent que le gouvernement est venu à bout d'y rétablir le calme; mais ce calme est moins celui du bonheur que celui de la terreur. Un grand nombre d'Irlandais unis ont abjuré le serment d'union, et déposé leurs armes; mais plusieurs nourrissent dans leur cœur une haine invétérée contre leurs dominateurs. Ceux qui sont restés insoumis, sont peu nombreux, il est vrai; mais ils n'ont pas perdu l'espérance de relever l'étendard de la liberté.

Ils continuent, dans le secret, leurs assemblées, et préparent, dans le silence, la révolution qui doit porter sur le sol irlandais les bienfaits d'une démocratie pleine et entière. Les espions du gouvernement ont su pénétrer jusque dans ces asiles secrets: le 9 de ce mois, ils ont trouvé dix-sept sociétaires assis autour d'une table: ni mets, ni liqueurs ne la couvraient; le livre de l'évangile était sur la table, ce qui fait présumer qu'il s'agissait de prêter un serment. Un d'entre eux de bout, dans l'attitude d'un homme qui lit ou qui harangue, a laissé tomber sous la table un papier qui avait pour titre: *Adresse des membres du comité du comté de Dublin à leurs commettans, suivie d'observations sur notre glorieuse constitution.*

Cette adresse contient les mesures de précautions qu'il

faut prendre pour n'être plus exposés au malheur qu'ils viennent d'éprouver; elle recommande plus de sévérité dans les admissions, et d'exclure dans les scrutins les candidats qui auraient une seule boule noire. Pour ne pas donner des forces au gouvernement en contribuant aux impôts indirects, on recommande aux sociétaires de s'abstenir de l'usage du vin, de l'eau-de-vie, du sucre, du café, du tabac, et généralement de toutes les denrées soumises à des impôts: ces prisonniers ont déjà subi deux interrogatoires.

L'arrivée d'un banquier français (M. Boyd, et non M. de la Borde, comme le dit Poulhier,) qui a acheté sur la place une grande quantité d'effets, avait fait monter à 55 les trois pour cent consolidés. Cette hausse n'a pas été de longue durée; ils sont retombés à 50 trois quarts, et restent à 51.

ITALIE.

Rome, le 20 août. — Le citoyen Cacault a pris congé de sa sainteté, qui lui a fait présent d'une collection d'estampes de l'imprimerie pontificale et d'un superbe tableau en mosaïque d'environ un pied, représentant le colisée. On attend tous les jours Joseph Buonaparte, frère du célèbre général qui doit remplacer ici le citoyen Cacault.

N. B. *Le Conservateur* demande à ce sujet si les envoyés d'une puissance peuvent recevoir les présens de la puissance auprès de laquelle ils sont envoyés, et il incline pour la négative. L'usage de presque tous les pays nous semble autoriser ces présens qui ne peuvent jamais être regardés que comme un témoignage de bienveillance pour la personne de l'envoyé, et d'amitié pour la puissance qu'il représente. Il faudrait supposer bien vil, bien pénurieux, l'ambassadeur qui vendrait son pays pour un tableau ou une tabatière, et bien mal-adroit le gouvernement qui ne trouverait pas des agens au-dessus de cette corruption. La république de Venise, ombrageuse comme il est peut-être permis de l'être à une puissance du moyen ordre, avait statué que tous ses envoyés près les puissances étrangères déposeraient, à leur retour, au sénat, les présens qu'ils auraient recus pendant leur mission. Le sénat ne manquait jamais de confirmer ces dons, et peut-être ce moyen conciliait-il l'intérêt public et les égards dus aux puissances qu'on ne blessait point par un refus qui semblerait tenir de l'orgueil. L'Etat y trouvait d plus l'avantage d'entretenir ainsi, par des procédés amicaux, la bonne intelligence entre ses agens et les puissances auprès desquelles ils veillaient à ses intérêts.

Proclamation du directoire exécutif, du quatrième jour complémentaire.

Citoyens, le 18 fructidor a imposé silence aux orateurs de Londres qui siégeaient à Paris.

Après ce jour mémorable, l'ambassadeur anglais, forcé de s'expliquer d'une manière positive sur le premier objet de sa légation, est reparti pour l'Angleterre.

De son côté l'Autriche se laisse diriger par le cabinet de Saint-James qui marchande sans cesse le déchirement de l'Europe et les troubles du continent. L'empereur contredit lui-même le vœu de ses états et celui de son cœur; il résiste au besoin que les peuples ont de la paix et se livre exclusivement à des préparatifs de guerre.

Si l'on veut abuser de la loyauté généreuse qui nous a fait souscrire aux articles de Léoben; si en parlant toujours de paix on ne respire que la guerre, la nation française, qui ne parle de guerre que parce qu'elle veut la paix, doit se mettre en mesure de soutenir sa dignité, et la valeur de ses armes doit répondre de ses avantages.

Il importe sur-tout de convaincre l'ennemi qu'il n'y a en France qu'un seul et même parti, qu'un sentiment, qu'un intérêt, celui du peuple souverain. On connaît sa grandeur, il veut garder sa liberté.

Le directoire exécutif ne consulte que ces motifs. La loi constitutionnelle l'autorise à pourvoir à la sûreté de l'Etat. Il se plaît à vous faire juges des raisons qui déterminent à user de ce droit sacré.

Votre ennemi, qui n'a pu résister à votre courage, a cru vous vaincre par la ruse; il vous a trompés par l'appareil de ses projets. S'il eût voulu sincèrement ce qu'il paraissait chercher, la paix serait conclue. Le directoire exécutif s'était empressé d'arrêter la course des armées françaises; il se livrait de bonne foi à l'espoir du rapprochement qu'on faisait briller à ses yeux, et il jouissait en idée des moyens qu'il allait enfin avoir de faire aimer la liberté, et de procurer à la France autant de bonheur dans la paix qu'elle s'était acquis de gloire dans la guerre. Mais après avoir obtenu cette interruption du cours de nos victoires, que voulait-on? Gagner du temps, fomenter parmi nous des divisions intestines, et en profiter pour faire massacrer les Français les uns par les autres, jusqu'à ce qu'on fût à même de se jeter sur ses débris et se partager les lambeaux d'un pays divisé, et d'effacer la France de la liste des nations. La franchise républicaine n'avait pu soupçonner ce projet de la politique des cours; mais vous l'avez vu, citoyens, si ce plan a été fidèlement suivi. Vos fonctionnaires publics composaient, la plupart, l'armée auxiliaire qui combattait dans son sein vos plus cruels ennemis. Ils avaient appelé de ces barbares émigrés, ardents à déchirer le sein de leur patrie, et de ces prêtres fanatiques, habiles à souffler par-tout le zèle meurtrier de la piété homicide. La tribune nationale ne retentissait plus que de la voix des députés de l'Autriche et de l'Angleterre, calomniant vos défenseurs, insultant à vos généraux, s'occupant à paralyser votre gouvernement, et le réduisant, par degrés, à la nullité absolue qui répondait si bien à leurs instructions royales et au vœu de leurs commettans.

Enfin le voile est déchiré; les partisans de l'étranger ne sont plus les organes du vœu national: le timon de la république est en des mains républicaines, et le peuple de France a des représentans français.

Citoyens, dans ces circonstances, quel parti doivent prendre vos premiers magistrats? Animés du désir sincère de donner à la France une paix digne d'elle, c'est-à-dire une paix solide, convenable à ses intérêts, conforme à ses engagements, comment doivent-ils aujourd'hui repousser les prétentions et éluder les fraudes du cabinet de Londres? Comment faire cesser les lenteurs indécises du cabinet de Vienne, et affranchir l'Autriche elle-même de l'influence anglaise, seul obstacle réel à la paix de l'Europe?

Il n'en est qu'un moyen, puisque nos ennemis, en feignant de négocier, se tiennent dans l'état hostile; leur exemple vous force de reprendre les armes, et vous absout d'avance de toutes les calamités qui vont être, pour leur pays, la suite inévitable de la rupture de la trêve.

Ah! si la guerre est un fléau qu'on ne saurait trop détester, mais dont l'horreur retombe sur celui qui l'a provoquée; si l'humanité se révolte contre ceux qui versent le sang, qui saccagent les villes et qui ruinent les provinces sans aucune nécessité; si l'auteur d'une guerre inique est responsable de la mort des hommes que l'on tue, de la destruction des chaumières qu'on brûle, du commerce qu'on trouble, des subsistances qu'on détruit, des violences, des désordres, des crimes qu'on commet les armes à la main; si ceux qui se nourrissent des fureurs de la guerre, sans raison, sans prétexte, sont des monstres féroces, indignes du nom d'hommes, et non-seulement ennemis des contrées qu'ils font dévaster, mais du genre humain tout entier: vous qui êtes forcés de combattre depuis six ans pour votre indépendance; vous à qui des perfides ont essayé de faire le funeste présent de la guerre civile; vous qui, vainqueurs et triomphans, aviez posé les armes pour proposer et pour entendre des paroles de paix, vous n'aurez plus à craindre ces imprécations, ces anathèmes légitimes que la nature et la justice adressent à vos ennemis. En rentrant malgré vous dans la lice sanglante d'où vous étiez retirés, vous pourrez protester de vos intentions à la face du monde entier, et prendre le ciel à témoin de la cause que vous allez défendre.

Ainsi donc, citoyens, resaisissez vos armes sans cesser de vouloir la paix. Votre gouvernement persévère à l'offrir aux conditions qui avaient paru convenables. Peut-être suffira-t-il de la contenance guerrière que vous allez reprendre, pour qu'on accède enfin à ces conditions; mais si on les refuse, vous maintiendrez les lois et l'honneur de la république.

C'est au nom de la nation, c'est pour remplir son vœu, pour assurer ses droits, pour conserver sa gloire, que le pouvoir exécutif rappelle à leurs drapeaux tous les soldats de la patrie qui en sont éloignés pour quelque cause que ce soit — Le directoire exécutif enjoint donc à ses commissaires près les départemens de faire exécuter, sans délai, sans restriction, les lois des 4 frimaire et 4 nivôse an IV, l'arrêté du 4 ventôse et autres subséquens, et de faire rejoindre, pour le 15 vendémiaire, tous les militaires quelconques et les réquisitionnaires qui se trouvent dans leurs foyers.

Français, il faut qu'à cette époque vos armées soient complètes, qu'elles soient prêtes à marcher, et que leur attitude imposante et terrible commande sur-le-champ cette paix glorieuse qui aurait dû, depuis six mois, être le prix de leurs triomphes.

Le directoire exécutif arrête que la proclamation ci-dessus sera imprimée, publiée solennellement, et affichée dans toutes les communes de la république, à la diligence

de ses commissaires près les administrations centrales de département, et que le ministre de la guerre prendra toutes les mesures nécessaires pour sa prompte exécution, dont il rendra compte sous les trois jours au directoire.

Pour copie conforme, le président du directoire exécutif, L. M. LARÉVEILLÈRE-LÉPAUX. — *Par le directoire exécutif*, le secrétaire-général, LAGARDE.

Le ministère de l'intérieur est décidément occupé par le citoyen Letourneux, commissaire du directoire exécutif près l'administration du département de la Loire. Celui de la justice est encore vacant.

Les nouveaux administrateurs du département de la Seine, Joubert, Leblanc, Dumas, Lefebvre et Fournier, sont entrés en activité. Le secrétaire général Dupin, qui n'a pas été changé, continue ses fonctions.

— Le commissaire français chargé de la recherche des objets d'arts et de sciences en Allemagne, a fait passer la clé d'un cercueil qui contient le cadavre desséché de *Sinzig*. Le commissaire des guerres de Maëstricht vient de faire parvenir ce squelette, dont le conservateur de la bibliothèque nationale est dépositaire.

— Des lettres de Nantes, du 27 fructidor, annoncent que la division anglaise qui croisoit à la hauteur de Belle-Isle, est venue mouiller partie devant le *Palais*, et partie dans la baie de Quiberon. Quelques-uns des bâtimens qui la composent lèvent quelquefois l'ancre pour donner la chasse à ce qui veut entrer dans la Loire, ou en sortir. Le 26, plusieurs caboteurs ont été vivement poursuivis jusqu'auprès de Paimbœuf. Deux ou trois jours auparavant, un chasse-marée, corsaire de l'Orient, a été pris.

— On écrit d'Ille, commune située dans le département des Pyrénées-Orientales, que le 21 fructidor, à neuf heures et demie du matin, on y a éprouvé un tremblement de terre dont la secousse s'est fait sentir à toute la commune. Des vigneron, des travailleurs répandus dans la campagne, ont confirmé, par leurs témoignages, ce phénomène, qui, au reste, n'a causé aucun accident sinistre.

— Le général Bernadotte quitte Paris aujourd'hui. Il est envoyé dans le Midi avec des pouvoirs très-étendus, et a sous ses ordres plusieurs divisions militaires. Sa mission a pour objet de réprimer l'esprit d'insurrection qu'on dit se manifester dans cette partie de la république, d'une manière qui devient chaque jour plus inquiétante.

— Quelques mécontents s'étaient réunis, dit-on, au pont Saint-Esprit; ils en ont été délogés.

— Des troubles qui avaient éclaté à Moulins, n'ont pas été moins facilement apaisés.

— L'assemblée nationale batave a écrit à l'administration provinciale de Hollande, sur la demande que lui a faite le citoyen Noël pour obtenir satisfaction de la manière peu respectueuse dont le rédacteur de la *Gazette de Leyde* a rendu l'événement du 18 fructidor. Ce journaliste s'est permis de dire que le directoire ayant violé la constitution, était le seul conspirateur. Une pareille hardiesse ne restera vraisemblablement pas impunie.

— Une lettre de Villefranche annonce que Lyon est cerné par une armée de quarante mille hommes, et qu'on

a entendu le canon d'alarme. Cette nouvelle est plus que douteuse.

Des hommes à qui il importe peu de troubler leur pays, de répandre parmi leurs concitoyens des alarmes fondées sur des bruits mensongers, pourvu qu'ils en retirent un petit lucre, font circuler dans le public des nouvelles sans fondemens, et qu'un bon citoyen ne devrait accrédi-ter que lorsqu'il n'est plus permis d'en douter.

Couvrir quelques pages d'un galimathias obscur et de déclamations vagues, rien de plus facile; mais lui donner quelque intérêt, présente un obstacle dont ces messieurs triomphent plus aisément que bien d'autres qui ont peut-être plus qu'eux l'habitude d'écrire. Leur moyen est simple, il ne s'agit que de trouver un titre qui excite la curiosité du public: on remplit ou non son attente; les deux sous sont payés, le pamphlet n'est lu qu'après, et le but est rempli.

L'autre jour une lanterne de l'opéra de Panurge a pris feu, on l'a éteint aussitôt, sans qu'il y ait eu, pour les spectateurs, d'autre inconvénient que d'avoir respiré un peu de fumée; et on criait dans les rues: *Grand incendie à l'Opéra! Détail de ce qui s'est passé hier à l'Opéra*, etc.

Quand le mensonge n'a pour objet que des faits de cette nature, le malheur n'est pas grand; et le pis-aller est qu'un fripon a escamoté quelques louis, et que d'honnêtes gens ont perdu quelques sous: mais lorsqu'il s'agit de choses plus importantes, les suites sont plus graves.

Par exemple, après avoir répandu dans le public les plus vives inquiétudes sur l'état actuel des départemens méridionaux, n'est-il pas coupable de faire crier dans les rues, qu'à Blois un combat entre les républicains et les royalistes a favorisé l'évasion de quelques députés condamnés à la déportation? Le but de ces écrivains faméliques n'est pas douteux. Si, au desir d'escroquer leur diné, ils joignent une autre intention, elle est évidemment d'animer le feu de la discorde civile, d'inspirer aux républicains des frayeurs paniques, et de les porter à quelques excès dont le peuple serait la victime. Ils seraient au comble de leurs vœux, si, communiquant ces inquiétudes au gouvernement, ils pouvaient l'engager à se porter à des mesures de rigueur.

O mes concitoyens! dédaignez ces vaines déclamations, rassurez-vous; si la république a quelque inquiétude à concevoir, ce ne peut être que de l'inexécution de ses lois. Vos armées l'ont environnée d'un rempart impénétrable; le vœu de la nation entière ne sera jamais impuissant contre une minorité factieuse, quelle qu'elle soit; et tant que vous serez calmes, vous serez invincibles.

En parcourant les derniers numéros de l'*Ami des Lois*, nous y trouvons un passage où ce journaliste dénonce au gouvernement deux ambassadeurs étrangers comme espions et agens secrets de l'Angleterre. Nous ne sommes point surpris que Poulthier ait eu la hardiesse d'accuser deux personnages publics, quoiqu'on pût douter que la liberté de la presse dût s'étendre jusqu'à ce point, de compromettre publiquement l'honneur de personnages étrangers et revêtus d'un caractère inviolable chez toutes les nations qui sont parvenues au moindre degré de civilisation:

mais nous avons lieu de nous étonner que le gouvernement ait gardé le silence sur une accusation de cette importance: ou Poultier a raison, et dans ce cas les ambassadeurs de Sardaigne et de Toscane doivent être chassés ignominieusement comme ayant déshonoré le plus auguste des caractères; ou Poultier a tort, et dans cette hypothèse, il doit être puni d'une calomnie d'autant plus odieuse qu'elle compromet le gouvernement, ayant été publiée dans un temps où les journaux n'écrivent que sous la surveillance de la police.

Nous sommes étrangers à toutes les factions; nous ne tenons la plume que dans l'espoir de rapprocher les partis opposés: mais il nous semble que Poultier eût été plus sage, et n'eût pas montré moins de zèle pour la république, s'il eût fait part secrètement à la police de ses craintes sur la conduite de ces ambassadeurs. Quand le salut de la patrie est compromis, éclairer ses magistrats sur les dangers qu'elle court est le devoir de tout citoyen; mais publier des diatribes insultantes dans des journaux, n'est que le métier d'un folliculaire méprisable.

DETTE PUBLIQUE.

Saint-Aubin, auteur si avantageusement connu par ses connaissances commerciales et financières, vient de publier un ouvrage sur *la mobilisation de la dette publique*. Cette brochure se trouve chez tous les marchands de nouveautés.

Il ne nous appartient pas de décider du mérite de cet écrit, qu'apprécieront les gens instruits sur cette matière, mais nous pouvons rendre hommage à la clarté et à la précision du style.

Quant au système, on doit être d'autant plus scrupuleux à l'adopter, qu'il contredit pleinement celui qui a dicté la résolution du conseil des cinq-cents, qui, vraisemblablement, a mûrement réfléchi, avant de prendre une détermination aussi intéressante, et pour l'Etat, et pour tant de particuliers, dont les fortunes dépendent immédiatement de cette vaste opération.

Saint-Aubin prétend prouver que la résolution du conseil des cinq-cents livre les rentiers de l'Etat à l'intrigue des agioteurs, substitue à leur créance une monnaie sans valeur, et les ruine sans présenter un bénéfice considérable au gouvernement.

Voici, en aperçu, les raisons qui fondent cette opinion:

Pour mobiliser les deux tiers de la dette publique, il faut une émission de bons de valeur de deux milliards trois cent trente-trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois livres.

En évaluant le moindre de ces bons à mille livres, et en supposant qu'on en fasse dix dans une feuille, il faudra six cent vingt-cinq mille rames de papiers, qui, à dix livres la rame, au plus bas prix, font une dépense de six millions deux cent cinquante mille livres. Les frais d'impression, sans même y comprendre le bénéfice de l'imprimeur, devant être de près de deux millions et demi, cette émission

coûtera effectivement au trésor public plus de huit millions et demi.

Mais le citoyen Saint-Aubin, par une suite de calculs progressifs et proportionnés, prouve que le bon de cent livres équivaldra au plus à onze sous, et qu'ainsi les deux milliards trois cent trente-trois millions ne produiront net aux rentiers qu'un peu plus de douze millions; en sorte que le gouvernement pourrait, en ajoutant quatre millions au huit millions que lui coûtera la confection des bons à émettre, se libérer également des deux tiers de la dette publique, et éviter aux rentiers l'embarras et le désagrément de l'agiotage.

Il paraît en même-temps ici une lettre adressée au conseil des anciens sur le même objet. Sa brièveté nous permet de l'insérer en entier. Elle s'exprime ainsi:

Législateurs, la différence est très-grande entre les créanciers de l'ancien régime et ceux du nouveau: les premiers ont donné *vingt mille livres* en écus pour *mille livres* de rente perpétuelle; et les derniers, la plupart fournisseurs ou agioteurs, ont acheté une pareille rente de *mille livres* pour moins de *dix louis*, une fois payés.

Cette résolution ne tend donc qu'à multiplier les richesses des sang-sues de la république, et à dépouiller les petits rentiers, qui, hors d'état d'acheter un bien, se verraient forcés, pour prolonger leur existence de quelques moments, d'abandonner leur bien à l'agiotage, qui gagne aujourd'hui *quatre-vingt-quinze pour cent*.

L'équité veut qu'on rembourse seulement les nouveaux créanciers sur le taux de la place, c'est-à-dire d'après la dépréciation progressive du papier-monnaie. Tel, par exemple, qui a acheté une inscription de cent francs pour *dix francs*, recevrait son *déboursé* de *dix francs* à dix époques fixes, ou la rente lui en serait faite à cinq pour cent; ce qui ferait dix sous par année, au lieu de cent francs; la différence est donc de 99 liv. 10 s. *de moins*.

Ce moyen concilierait l'intérêt de l'Etat avec la justice, puisqu'il servirait à diminuer la masse énorme de la dette nationale.

Quant à la propriété des créanciers antérieurs à 89, c'est une dette sacrée, garantie par la loyauté française, et dont la nation entière est responsable. Les rentiers auraient donc, d'après l'acte constitutionnel, le droit incontestable de mettre *opposition* sur les revenus des biens vendus, comme étant les premiers hypothécaires. Au surplus, ce n'est pas à un débiteur de faire la loi à son créancier.

Ces observations n'échapperont pas au conseil des anciens, dont la justice doit lui faire rejeter cette résolution aussi injuste qu'impolitique.

MIRRIÉ, ancien receveur des domaines.

— La fête du 1^{er} vendémiaire a été célébrée avec ordre et pompe. Le corps législatif a suspendu ses séances; les Tuileries ont été illuminées: les courses du Champ-de-Mars ont attiré une foule de spectateurs.

— Il n'y a pas eu de bourse hier ni aujourd'hui.

P E C Q U E R E A U.

L'abonnement est de 12 liv. par trimestre. Il faut adresser les lettres et l'argent, franc de port, au citoyen Leocorf, directeur, au bureau, rue de la Feuillade, près la place des Victoires, N^o. 1.

DE L'IMPRIMERIE DES TABLETTES REPUBLICAINES, rue de la Feuillade, près la place des Victoires, N^o. 1.